

## **OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET**



## TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	5
2	CONTEXTE.....	8
3	OBJECTIF VISÉ PAR LE PROJET .....	9
3.1	RÉPONDRE À LA CROISSANCE DE LA DEMANDE DU DISTRIBUTEUR.....	9

### Figure

Figure 1	Emplacement géographique du nouveau poste de Mont-Tremblant et des nouvelles lignes .....	7
----------	---	---



1 **1 INTRODUCTION**

2 Le présent projet vise à répondre à l'accroissement de la demande  
3 d'électricité de la zone alimentée par les postes actuels L'Annonciation, Joly,  
4 Saint-Donat, Sainte-Agathe et plus particulièrement le poste Ouimet qui se  
5 situe dans la ville de Mont-Tremblant. Cette zone à caractère fortement  
6 récréatif et touristique (ville de Mont-Tremblant et ses environs) est sise dans  
7 les Hautes Laurentides à plus de cent cinquante kilomètres au nord de  
8 Montréal. Depuis plusieurs années, elle connaît un essor considérable comme  
9 en témoigne la croissance soutenue du développement résidentiel et  
10 commercial qui, à son tour, alimente la croissance de la demande d'électricité  
11 de cette région.

12 La présente demande couvre aussi le territoire alimenté à 120 kV par le poste  
13 source du Grand-Brûlé 735-120 kV, un secteur au nord-ouest et au sud-est de  
14 ce poste qui se situe également dans la ville de Mont-Tremblant. En effet,  
15 selon la prévision du Distributeur, une des deux lignes qui alimentent ce  
16 réseau sera en dépassement de sa capacité ferme à la pointe de 2009-2010.  
17 Actuellement, ce réseau alimente six postes, soit Mont-Laurier,  
18 L'Annonciation, Joly, Saint-Donat, Sainte-Agathe, ainsi que le poste Ouimet.  
19 Le poste Ouimet et le poste L'Annonciation sont actuellement en  
20 dépassement de leur capacité ferme de transformation. Ces deux derniers  
21 sont donc inaptes à répondre à la croissance de la demande dans cette zone  
22 des Hautes Laurentides.

23 Le projet d'investissement retenu par le Transporteur comprend un nouveau  
24 poste à 120-25 kV situé à Mont-Tremblant ainsi que deux nouvelles lignes  
25 d'alimentation à 120 kV. L'une d'elles, d'une longueur de 6,4 kilomètres,  
26 alimentera le nouveau poste Mont-Tremblant tandis que l'autre, d'une  
27 longueur de 7,7 kilomètres, servira à remédier aux enjeux liés au

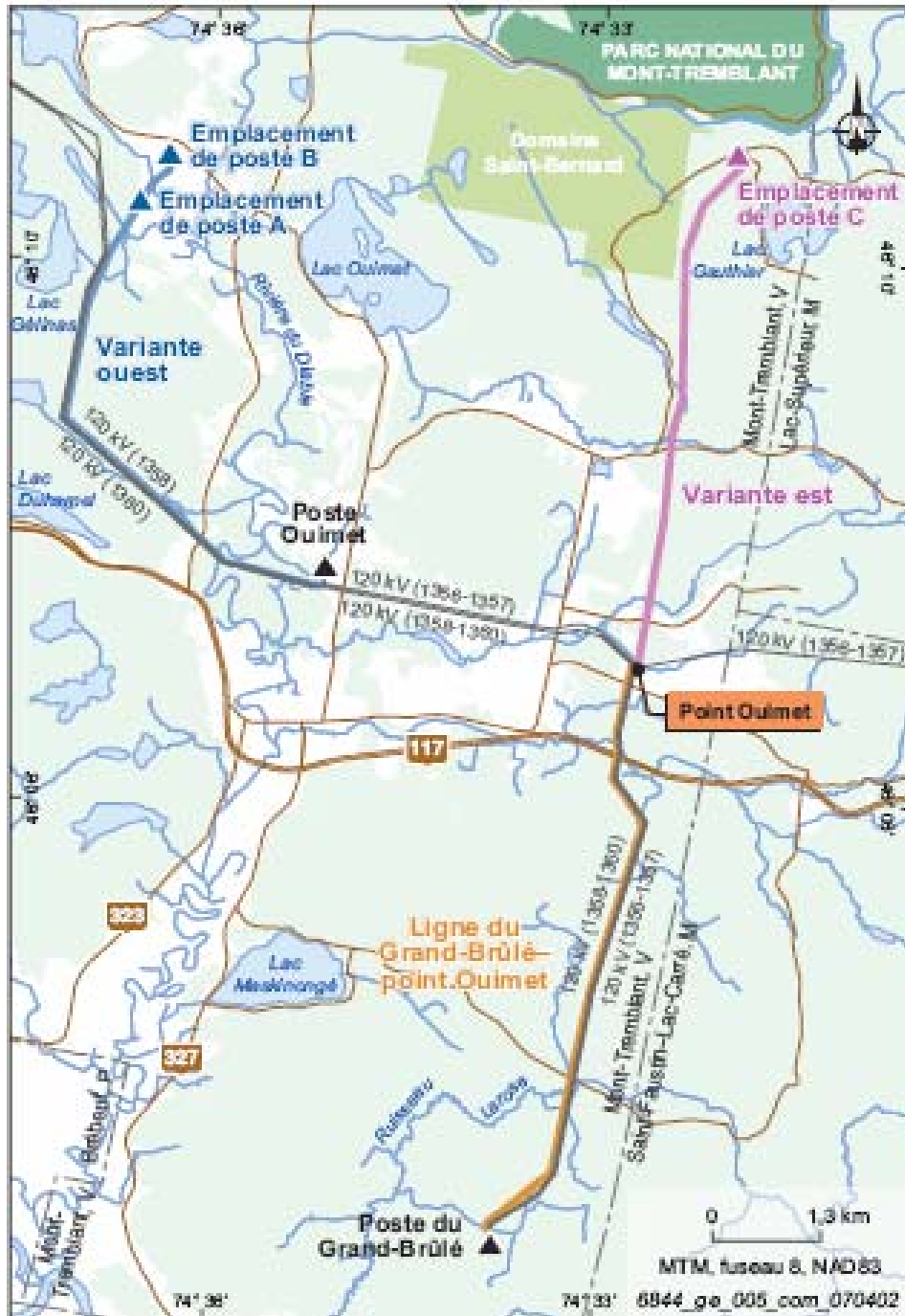
1 dépassement de la capacité ferme de la ligne qui alimente les postes Ouimet,  
2 Saint-Donat et Sainte-Agathe. Ce projet permettra de soulager le réseau  
3 actuel à 120 kV d'une surcharge importante et d'ériger un réseau plus robuste,  
4 durable et capable d'absorber l'accroissement de la demande sur ce territoire  
5 en expansion accélérée.

6 La figure 1 ci-dessous indique l'emplacement géographique du nouveau poste  
7 Mont-Tremblant et des deux nouvelles lignes. Plus précisément, la variante  
8 est et l'emplacement de poste C correspondent au projet retenu par le  
9 Transporteur.

1  
2  
3  
4  
5

**Figure 1**

**Emplacement géographique du nouveau poste Mont-Tremblant et des nouvelles lignes à 120 kV (variante "est" et emplacement de poste C)**



1    **2    CONTEXTE**

2    Ce projet d'investissement découle d'études initiées en 2005 démontrant  
3    l'incapacité du réseau Grand-Brûlé actuel à 120 kV, et plus particulièrement  
4    des postes à 120-25 kV Ouimet et de L'Annonciation, de répondre aux  
5    besoins d'alimentation électrique de cette zone sise dans les  
6    Hautes Laurentides.

7    Le Transporteur rappelle tout d'abord que cette zone comprend six postes qui  
8    alimentent tout le territoire des Hautes Laurentides situé entre les  
9    municipalités de Sainte-Agathe et Mont-Laurier. Les autres principales  
10    municipalités comprises sur ce territoire sont celles de Mont-Tremblant, Saint-  
11    Donat, L'Annonciation et Joly. Des six postes qui alimentent ce territoire, le  
12    poste Joly a presque atteint sa capacité ferme de transformation tandis que  
13    les postes L'Annonciation et Ouimet sont en dépassement de leur capacité  
14    ferme de transformation.

15    Depuis plusieurs années, la ville de Mont-Tremblant connaît un essor  
16    résidentiel et commercial qui surpasse largement la croissance des autres  
17    villes environnantes du secteur. À titre illustratif, la croissance de la demande  
18    électrique de cette ville, attribuable aux développements résidentiels à flanc de  
19    montagne, a plus que doublé au cours des dix dernières années. D'après la  
20    prévision 2007-2021 du Distributeur, jointe au soutien du présent dossier  
21    comme annexe A de la pièce HQT-4, Document 1, cette croissance se  
22    maintiendra encore pour quelques années compte tenu du développement  
23    d'infrastructures récréatives et touristiques autour de la montagne.

1    **3    OBJECTIF VISÉ PAR LE PROJET**

2    **3.1    Répondre à la croissance de la demande du Distributeur**

3    L'objectif du présent projet est de répondre à l'accroissement de la demande  
4    électrique de la zone desservie par les postes Joly et L'Annonciation et, plus  
5    particulièrement, à celle du poste Ouimet qui alimente la ville de Mont-  
6    Tremblant et ses environs.

7    Depuis les cinq dernières années, les besoins locaux alimentés par le poste  
8    Ouimet actuel 120-25 kV ont augmenté de 26,1 MVA. Selon les plus récentes  
9    prévisions du Distributeur, les besoins locaux en question augmenteront de  
10    32,2 MVA supplémentaires d'ici 2021. À ces besoins locaux, il faudra aussi  
11    additionner les 12,3 MVA provenant du démantèlement du poste Arundel  
12    69-25 kV. La croissance de la demande observée depuis les dernières années  
13    et les prévisions du Distributeur pour la zone alimentée par le poste Ouimet  
14    justifient donc les investissements du Transporteur qui répond ainsi à sa  
15    mission de base.

16    La charge du poste actuel Ouimet 120-25 kV était de 132 MVA en 2005-06 et  
17    elle atteindra 187,8 MVA en 2021, incluant le transfert du poste Arundel. Pour  
18    soulager cette installation, il est prévu que le nouveau poste Mont-Tremblant à  
19    120-25 kV absorbera une augmentation de la demande d'environ 61 MVA  
20    incluant la charge qui dépassera la capacité limite de transit du poste Ouimet  
21    à partir de 2017-2018.

22    Le nouveau poste Mont-Tremblant aura une capacité ferme de 67 MVA et le  
23    Transporteur indique à titre informatif qu'une augmentation de capacité pourra  
24    être nécessaire sur ce territoire à moyen terme. Ce nouveau poste desservira  
25    alors une grande partie de la zone de Mont-Tremblant et il permettra de  
26    remédier à plusieurs enjeux liés à l'accroissement de la demande des postes

1 de cette zone. L'implantation de ce nouveau poste permettra également de  
2 disposer de plusieurs solutions afin de répondre, le cas échéant, à  
3 l'accroissement prévu de la demande de la zone concernée.

4 L'augmentation de la charge sur ce territoire entraîne également un problème  
5 de dépassement de la capacité de la ligne à 120 kV qui alimente les postes  
6 Ouimet, Saint-Donat et Sainte-Agathe. En effet, cette ligne atteindra, dès la  
7 pointe de 2009, sa capacité de transit de 312 MVA. Des modifications à ce  
8 réseau sont donc nécessaires afin de remédier à la situation. Compte tenu  
9 d'un besoin de soutien de tension sur ce réseau, il est par ailleurs nécessaire  
10 d'ajouter deux batteries de condensateurs au poste du Grand-Brûlé. Cette  
11 addition est commune à tous les scénarios étudiés.

12 Les modifications effectuées à ce réseau, incluant la construction de deux  
13 nouvelles lignes à 120 kV, feront en sorte que les problèmes de surcharge  
14 seront réglés sur l'horizon de la période d'études. La prévision de la charge de  
15 la zone des Hautes Laurentides est déposée au soutien du présent dossier  
16 comme annexe A de la pièce HQT-4, Document 1.

17 Finalement, le Transporteur souligne que la mise en service du nouveau poste  
18 à 120-25 kV et des deux nouvelles lignes, qui sont requises le plus tôt  
19 possible, est planifiée pour décembre 2009.

20 Il est plus amplement fait état de la description et de la justification du projet à  
21 la pièce HQT-5, Document 1 du présent dossier.